

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 29

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Er scheint
• • • Samstag

Abonnement:

Für die Schweiz:
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate „ 3.—
12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate „ 4.50
12 Monate „ 7.50

Vereins-Mitglieder
erhalten das Blatt
gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1 spaltige
Millimeterzeile oder
deren Raum. — Bei
Wiederholungen
entsprechend Rabatt.
Vereins-Mitglieder
bezahlen 3 1/2 Cts.
netto per Milli-
meterzeile
oder deren
Raum.

Paraissant
• • • le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2.—
6 mois „ 3.—
12 mois „ 5.—

Pour l'étranger:
3 mois Fr. 3.—
6 mois „ 4.50
12 mois „ 7.50

Les Sociétaires
reçoivent l'organe
gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-
ligne ou son espace.
Rabais en cas de ré-
pétition de la même
annonce.

Les Sociétaires
payent 3 1/2 Cts.
net par milli-
mètre-ligne
ou son
espace.



Organ und Eigentum des

Schweizer Hotelier-Vereins

10. Jahrgang | 10^{me} Année

Organe et Propriété de la

Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Zur gefl. Notiz.

Wir machen hiemit die tit. Mitglieder auf
den der heutigen Nummer beiliegenden Auf-
ruf betr. die **Prämierung langjäh-
riger Angestellter** aufmerksam.

Für das Centralbureau,
Der Chef:
Otto Amster.

AVIS.

Nous tirons l'attention de MM. les Socié-
taires sur l'appel joint à ce numéro, con-
cernant les **récompenses d'employés.**
Pour le Bureau central,

Le chef:
Otto Amster.

L'industrie des hôtels

à l'exposition industrielle cantonale de Vevey.

Comme nous l'avons déjà dit, l'ouverture de
l'exposition industrielle de Vevey a eu lieu, au
milieu du concours enthousiaste de la population
tout entière et de nombreux invités et visiteurs
du dehors, au jour fixé, c'est-à-dire le 28 juin.
A contempler les coquets bâtiments qui s'élèvent
sur la place du Marché, il faut convenir qu'on
a su créer, sur un espace relativement restreint,
un chef d'œuvre d'architecture dont l'effet tant
extérieur qu'intérieur est imposant. Il ne serait
pas équitable de vouloir mettre en parallèle,
sous ce rapport les deux expositions de Bâle
et de Vevey: d'un côté la grande cité disposant
d'un espace illimité et de ressources financières
abondantes, là une ville d'environ 15,000 âmes
au budget modeste et au territoire borné. Il est
donc permis de dire qu'en tenant compte des
facteurs essentiels, Vevey a fait aussi bien, si-
non mieux que Bâle.

Ce qui nous a frappé avant tout, en par-
courant l'intérieur, c'est que la charpente de la
toiture et la couverture elle-même sont masquées
par des volumes d'étoffe claire qui produisent
sur l'œil du spectateur une impression très
agréable. C'est plus fini. A mentionner tout
particulièrement aussi la cantine, décorée avec
autant de goût que d'originalité, et pouvant
contenir 3000 personnes. Quand on connaît la
prédilection des Vaudois pour la vie de cantine
à laquelle se livrent les familles entières avec
tenants et appartenants, on comprend les di-
mensions données à ce bâtiment. D'ailleurs,
Vevey a la chance de voir, pendant toute la
durée de l'exposition, les fêtes et les congrès
nationaux ou internationaux se succéder dans
ses murs de semaine en semaine, ce qui con-
stitue une diversion agréable à la satiété qui
se produit parfois dès avant la clôture d'une
exposition. La présence simultanée de l'ex-
position fédérale des beaux-arts a l'avantage
d'attirer les visiteurs de l'étranger en plus grand
nombre que ce n'est été le cas sans cela.

Mais venons en à nos moutons, c'est-à-dire
à l'exposition de l'industrie des hôtels.

C'est dans l'un des quatre pavillons d'angle,
et dans celui dont la position privilégiée permet
au visiteur d'admirer, sur le quai, le splendide
panorama des Alpes, que les hôteliers ont in-
stallé l'exposition qui présente leur activité.
Ce pavillon constitue en même temps un lieu
de repos pour le visiteur qui vient de parcourir
déjà une partie des galeries, soit à droite soit
à gauche.

L'intérieur, bien que drapé et décoré avec
simplicité, produit une impression favorable,
rehaussée encore par des meubles gracieux et

de jolis groupes de plantes vertes. Prenons
place sur l'un des sièges capitonés qui nous
invite, et regardons au tour de nous: ce qui
frappe d'abord notre vue, c'est le chalet artisti-
quement sculpté du Syndicat des Intérêts de
Montreux; c'est le même qui figurait à l'ex-
position de Paris, et qui présente au spectateur,
en photographies et en tableaux, toutes les
beautés naturelles et curiosités de tout genre
de Montreux et de ses environs: bref, une
pièce de réclame de premier ordre. Derrière ce
chalet, nous voyons les graphiques de M. Bührer
représentant les conditions atmosphériques de
Montreux; puis les tableaux statistiques de
l'industrie hôtelière et de la circulation des
étrangers à Montreux par M. G. Bettez, avec
en regard les chiffres de la statistique suisse,
représentée dans le même pavillon par trois
grands tableaux de la Société suisse des hôteliers
avec leurs tracés graphiques et leurs données
arithmétiques; à côté, la littérature profession-
nelle de la même société.

A notre droite se dresse un grand relief de
Montreux et de ses environs, et au dessus une
carte en relief de cette même contrée. La litté-
rature professionnelle est représentée en outre
par de nombreux volumes de M. le professeur
Maillard de Lausanne, traitant surtout de la
cuisine, puis par les divers journaux d'étrangers,
ainsi que par des collections de menus. Le
tout est complété par un arrangement varié
composé de tableaux-réclames de nombreux
centres d'étrangers et hôtels du canton.

Il se peut que depuis l'ouverture de l'ex-
position, cet ensemble se soit encore accru de
certains détails, mais sans que l'impression
totale en soit modifiée.

Terminant notre visite par une tournée
superficielle à travers toute l'exposition indus-
trielle, nous trouvons comme groupes princi-
paux l'instruction publique, l'agriculture (plus
spécialement la viticulture), la pêche, les boîtes
à musique, les cigares, les chocolats, etc. etc.
Dans le groupe de l'hygiène, les expositions
des établissements de Laysin, Bex (Grand Hôtel
des Salines) et Yverdon. L'exposition tout
entière surprend par la richesse et surtout
l'originalité des arrangements des diverses mai-
sons; on a l'impression que c'est non seulement
la main, mais encore l'esprit qui a travaillé.

Souhaitons qu'une affluence toujours plus
grande de visiteurs vienne récompenser les
efforts de la ville de Vevey.

Il faut que ce'a change.

(Correspondance.)

Partout, dans presque tous les pays, on
améliore les conditions de la circulation, par
l'introduction continuelle de nouveaux trains
plus rapides et plus confortables; il est aujour-
d'hui possible de parcourir des distances consi-
dérables sans changer de wagon; bref, tous ceux
qui ont voyagé et voyagent encore beaucoup recon-
naîtront que ces dernières années ont amené bien des
modifications avantageuses. Il n'y a qu'un seul
point qui soit resté tel quel, je dirais presque qui
ait empiré, c'est le passage aux douanes de
frontière. Il serait à désirer qu'une plume au-
torisée voulût bien soumettre le sujet à une
critique serrée. Les tracasseries douanières
sont le tourment des voyageurs appelés à passer
la frontière. Le mal n'est pas bien grand pour
celui qui voyage seul, mais il en est autrement
pour le père de famille accompagné de sa petite
tribu. Qui ne connaît les ennuis qui attendent
le malheureux arrivant à la frontière par une
nuit froide et pluvieuse. Le compartiment est
plein, petits et grands se sont installés tant
bien que mal; au bout d'un certain temps, tout
le monde dort; les enfants surtout, fatigués
par l'excitation qui préside à tout voyage, n'en-

tendent même pas les bruits de ferraille et
autres que produit le roulement du train. Le
père, et plus encore la mère, espère que le
douxner ne troublera pas le repos de ces
pauvres petits — vaine illusion: tout le monde
descend, tel est l'ordre impitoyable qui retentit.
On arrache les petits dormeurs à leur sommeil,
on les enveloppe à la hâte dans un vêtement
quelconque et l'on court par la pluie et le froid,
à la suite d'autres victimes, assister à la visite
dans un local aux courants d'air glacés, après
s'être mis en sueur pour réunir ses colis. Que
de malades partis pour retrouver la santé ont
vu leur état s'aggraver à la suite d'un traite-
ment semblable! Dans le temps, en Suisse du
moins, nous n'avions guère à souffrir sous ce
rapport, toute la procédure se réduisant à sa
plus simple expression; mais de nos jours, on
paraît avoir pris pour modèles les pays voisins.
C'est du moins le cas à Chiasso, où les voya-
geurs entrant en Suisse ne sont pas mieux
traités qu'à Bellegarde ou à Vintimille par
exemple. Ce n'est pas aux employés que je fais
ce reproche, ils ont des ordres et ne font que
leur devoir; c'est aux autorités supérieures que
je m'adresse. C'est le vent qui vient d'en haut
qui devrait changer; c'est dans ces hautes
sphères qu'on devrait se demander s'il ne serait
pas possible d'introduire des réformes dignes
des temps modernes. On a fait dans le domaine
des communications — y compris la poste —
des progrès si considérables qu'on ne comprend
pas pourquoi les douanes ne suivent pas le
mouvement et s'enroulent dans les formes
moyennages. Les hautes sphères ne verront-
elles pas renaitre un Stephan? Il faudrait, il
est vrai, une entente internationale, mais du
moment que toutes les nations qui nous entourent
en sont arrivées peu à peu à la conviction
que les étrangers constituent pour leur pays
un facteur qui n'est pas à négliger, la solution
ne nous semble pas difficile à trouver. N'y
aurait-il pas parmi le personnel des douanes
une tête ingénieuse douée d'énergie et de bonne
volonté?
Ch. St.

Note de la rédaction. Dans l'assemblée gé-
nérale de l'Union des Sociétés suisses de déve-
loppement qui a eu lieu au mois de juin, le
Vorort a été chargé de demander par pétition
aux autorités supérieures de faciliter les for-
malités en douane, spécialement en ce qui concerne
Chiasso et la frontière du lac de Constance.

CAS DE DÉCÈS A L'HOTEL.

Les autorités des trois communes du Cercle
de Montreux viennent d'élaborer un tarif officiel
d'indemnités pour cas de décès et de maladies
dans les hôtels de Montreux.

1° Pour cas de mort naturelle non précédée
de maladie, ayant occasionné un séjour en
chambre, suivant l'importance de l'appartement
de 200 à 300 fr.

2° Pour cas de mort après maladie non
contagieuse ayant occasionné un séjour dans
l'hôtel, de 300 à 400 fr.

3° Pour cas de maladie contagieuse non
suivie de décès, suivant l'importance de l'ap-
partement, de 200 à 400 fr.

4° Pour cas de mort à l'hôtel ensuite de
maladie contagieuse, de 400 à 800 fr.

L'indemnité comprend la désinfection de la
chambre, de la literie, des tapis, etc., ainsi que
le temps pendant lequel la ou les chambres
restent inoccupées. Conformément à la loi,
l'hôtelier aura le droit d'exiger le transport au
Sanatorium de toute personne atteinte d'une
maladie contagieuse. Il pourra également exiger
l'enlèvement des corps dans les 24 heures.

Les cas d'autopsie, de suicide, de folie, etc.,
ne sont pas compris dans ce tarif et feront
l'objet de tractations spéciales avec l'hôtelier.

Les hôteliers dont les maisons sont situées
dans le Cercle de Montreux devront fournir à
l'autorité municipale, lorsque celle-ci en fera la
demande, la justification des frais occasionnés
par la désinfection.

Menschen- und Tierschutz.

(Korrespondenz.)

In meiner letzten Einsendung habe ich die
Zollbehandlung der Reisenden einer Kritik
unterworfen, heute möchte ich einen andern
wunden Punkt berühren, der ebensoviele Inter-
esse verdient. Es handelt sich dieses Mal um
die Bahnhofe, d. h. um den Mangel an Schutz
vom Coupé bis zu den Omnibussen resp. Wagen.
Die neueren Bahnhofe werden mit allen Ver-
besserungen versehen, es werden geradezu fabel-
hafte Summen angelegt, um dem gestiegenen
Verkehr gerecht zu werden; die technischen
Fragen werden bis ins kleinste erwogen, aber
für die Bequemlichkeit des Publikums — doch
eigentlich dem Hauptfaktor — wird viel zu
wenig gesorgt. Wer kennt nicht die Unannehm-
lichkeiten, wenn man bei Regenwetter irgendwo
ankommt, die Schirme stecken im Futteral, nun
heisst es raus damit, auch wenn die Ellenbogen
so eingeklemmt sind, dass zu einer freien Be-
wegung überhaupt kein Platz ist, der glück-
liche Besitzer eines Schirmes ist also noch ver-
hältnismässig gut daran, aber wehe dem, der
keinen hat, er ist unbarmherzig den Schleusen
des Himmels preisgegeben. Wenn auch die Ent-
fernung, welche schmerzlos bis in den Hotel-
Omnibus oder -Wagen zurückgelegt werden
muss, nicht gerade gross ist, — sehr oft ist
sie es aber — so genügt sie doch, bei starkem
Regen einem, gelinde gesagt, das Vergnügen zu
verderben. Es sollte in Zukunft überall bei
allen Neubauten darauf hingewirkt werden, dass
die Omnibusse und die für den Bahndienst be-
stimmten Wagen trockenen Fusses erreicht
werden können, d. h. es sollten an die Bahn-
höfe Hallen angebaut werden, wo Menschen
und Tiere geschützt sind. Ich kenne bei uns
in der Schweiz nur einen Bahnhof mit einer
derartigen Halle, es ist derjenige der Bundes-
stadt, wenn ich ihn im Uebrigen auch nicht
gerade als nachahmungswert hinstellen möchte,
scheint er mir doch in dieser Beziehung wert
als Beispiel aufgeführt zu werden.

Da bei Ihnen in Basel die Bahnhoffrage
akut geworden ist, wäre gerade dort ein dank-
bares Feld diesen Knoten praktisch zu lösen.
Für uns in der Schweiz ist ja alles, was
mit dem Verkehr zusammenhängt, äusserst
wichtig, nicht nur in materieller, sondern auch
in moralischer Beziehung; stehen wir doch ge-
wissermassen an der Spitze und bieten der
ganzen Welt Gelegenheit unsere Einrichtungen
durch persönliche Benützung zu prüfen und
unsrem Ruf zu verbreiten. Wenn der Bund
einmal ganz Besitzer der Bahnen sein wird,
werden jedenfalls an verschiedenen Bahnhöfen
bauliche Veränderungen vorgenommen, es wäre
deshalb gut, dem Programm noch eine Nummer
beizufügen und diese heisst Wagen-Halle.
Ausserdem spricht noch folgendes dafür: Der
Leser möge sich in eine grössere Stadt oder
einen bedeutenden Kurort denken und zwar
an einem Regentage, er stelle sich die endlosen
Reihen der Omnibusse und Wagen vor, vor
denen die armen Pferde, die Köpfe hängen
lassend, nass und frierend stehen, man braucht
kein Tierschutzfanatiker zu sein, um mit den
Tieren Mitleid zu haben. Ich spreche nicht
von den Menschen, denn diese können sich
meistens schützen, wenn es auch nur im Innern
der Wagen selbst wäre, aber die Tiere sind
schutzlos der Witterung preisgegeben. Ich kann
mich bei einem solchen Anblick des Gedankens
nicht erwehren, dass Niemand gefühlloser ist
als — der Mensch.
Ch. St.